

OCTOBRE 2022	1 mois	3 mois	12 mois	Moyenne sur 12 mois *
<b>INDICE SYNTHETIQUE LD EA (hors gazole)</b>	+ 5,3 % (+ 0,1 %)	+ 3,7 % (+ 0,4 %)	+ 20,7 % (+ 5,9 %)	+ 15,8 % (+ 4,2 %)
<b>INDICE SYNTHETIQUE REG EA (hors gazole)</b>	+ 5,0 % (+ 0,1 %)	+ 3,5 % (+ 0,3 %)	+ 20,2 % (+ 6,2 %)	+ 15,3 % (+ 4,4 %)
<b>INDICE SYNTHETIQUE REG Porteurs (hors gazole)</b>	+ 4,1 % (+ 0,1 %)	+ 2,8 % (+ 0,2 %)	+ 17,5 % (+ 6,3 %)	+ 13,1 % (+ 4,5 %)
<b>GAZOLE PROFESSIONNEL</b>	+ 14,6 %	+ 9,4 %	+ 54,2 %	+ 48,8 %
	Conformément à l'article 17 du décret n° 2022-423 du 25 mars 2022, les prix et indices des carburants publiés par le CNR sont déterminés sans intégrer les tarifs de l'aide exceptionnelle à l'acquisition de carburants applicables depuis le 27 mars 2022. L'indice augmente de +14,6% sur le mois d'octobre 2022 en lien avec la crise d'approvisionnement générée par les blocages de dépôts pétroliers. La TICPE applicable au gazole professionnel est intégrée à l'indice. Retrouvez les informations concernant la fiscalité du gazole pour 2022 sur <a href="http://www.cnr.fr">www.cnr.fr</a> : <a href="#">Actualité TICPE 2022</a> .			
<b>GAZOLE</b>	+ 13,3 %	+ 8,5 %	+ 47,6 %	+ 42,0 %
	Conformément à l'article 17 du décret n° 2022-423 du 25 mars 2022, les prix et indices des carburants publiés par le CNR sont déterminés sans intégrer les tarifs de l'aide exceptionnelle à l'acquisition de carburants applicables depuis le 27 mars 2022. Le coût du carburant hors TVA augmente de +13,3% en octobre 2022. Cet indice est conçu notamment pour les véhicules de moins de 7,5 tonnes de poids total, qui ne sont pas concernés par le remboursement partiel de TICPE. L'indice gazole évolue moins vite que l'indice gazole professionnel, car la composante taxe fixe est plus importante.			
<b>MAINTENANCE</b>	+ 0,2 %	+ 1,5 %	+ 6,8 %	+ 5,7 %
	L'indice augmente de +0,2% en octobre en raison de la variation des composantes pneumatiques (+0,7%) et entretien-réparations (+0,1%). L'AdBlue, autre composante de ce poste, s'apprécie de +65,3% en moyenne depuis un an. L'indice varie de +6,8% depuis un an (+9,2% pour l'entretien-réparations et +3,2% pour les pneumatiques).			
<b>INFRASTRUCTURES</b>	0,0 %	0,0 %	+ 2,0 %	+ 1,6 %
	Indice inchangé en octobre. L'indice augmente de +2% en février 2022 suite à la revalorisation coordonnée des tarifs de péages de classe 4 intervenue au 1er février 2022 : +2,1% en moyenne pondérée par les trafics poids lourds sur les réseaux. L'indice Infrastructures comprend la taxe à l'essieu, inchangée en 2022.			
<b>MATERIEL EA</b>	+ 0,5 %	+ 1,2 %	+ 4,6 %	+ 2,9 %
	Augmentation de l'indice en octobre imputable aux variations des taux d'intérêt intervenant dans les calculs. Les conditions de financement prises en compte dans les calculs sont recalées en janvier 2022 sur la base des dispositifs d'observation du CNR. Elles sont marquées cette année par une inflation annuelle importante des prix de véhicules neufs tracteurs de +11%. Cette inflation annuelle des prix de véhicules est diluée dans le calcul indiciaire par le taux de renouvellement (16% en 2021). La composante assurance augmente de +2,2% en janvier 2022.			
<b>MATERIEL Porteurs</b>	+ 0,3 %	+ 0,8 %	+ 3,7 %	+ 2,6 %
	Même explication que pour l'indice Matériel EA.			
<b>CONDUCTEUR LD</b>	- 0,2 %	- 0,6 %	+ 7,7 %	+ 5,4 %
	L'indice diminue légèrement en octobre de -0,2%. La loi du 16 août 2022 instaure à partir du 1er octobre 2022 une déduction forfaitaire de cotisations employeurs au titre des heures supplémentaires effectuées par les salariés des entreprises de 20 à 250 salariés. Depuis un an, l'indice augmente de +7,7%. Les minima conventionnels de rémunération, servant de référence pour évaluer les variations de la composante salariale de l'indice, ont été revalorisés successivement de +5% à compter du 1er février 2022 et de +1% à compter du 1er mai 2022 (accord social du 3 février 2022). Les allègements de charges "Fillon" diminuent mécaniquement avec ces revalorisations salariales.			
<b>CONDUCTEUR REG</b>	- 0,2 %	- 0,7 %	+ 7,5 %	+ 5,3 %
	Idem, même explication que pour l'indice Conducteur LD.			
<b>FRAIS DEPLACEMENT LD</b>	0,0 %	0,0 %	+ 3,0 %	+ 2,0 %
	Indice inchangé en octobre. Les indemnités conventionnelles de frais de déplacement ont été revalorisées de +3% à compter du 1 <sup>er</sup> mars 2022. L'indice augmente de +3% depuis un an.			
<b>FRAIS DEPLACEMENT REG</b>	0,0 %	0,0 %	+ 3,0 %	+ 2,0 %
	Idem, même explication que pour l'indice Frais de déplacement LD.			
<b>STRUCTURE LD EA</b>	+ 0,6 %	+ 1,2 %	+ 7,2 %	+ 4,8 %
	L'indice augmente de +0,6% en octobre en raison des variations de la composante coûts des locaux (+1,6%). L'indice Structure mesure les évolutions des coûts indirects ou charges de structure des entreprises.			
<b>STRUCTURE REG EA</b>	+ 0,4 %	+ 0,8 %	+ 7,3 %	+ 4,9 %
	Les différences avec l'indice Structure LD EA s'expliquent par les poids relatifs des composantes, notamment celui du personnel sédentaire, différents d'un indice à l'autre.			
<b>STRUCTURE REG Porteurs</b>	+ 0,4 %	+ 0,8 %	+ 7,3 %	+ 4,9 %
	Les différences avec l'indice Structure LD EA s'expliquent par les poids relatifs des composantes, notamment celui du personnel sédentaire, différents d'un indice à l'autre.			

\* moyenne (novembre 2021 inclus à octobre 2022 inclus) / moyenne (novembre 2020 inclus à octobre 2021 inclus)